

DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du mercredi 15 janvier 2020

N° de délibération : 2020-04-CS	
CADRE :	Ressources Humaines
OBJET :	Création d'emploi pour accroissement temporaire d'activité

L'an deux mille vingt, le 15 janvier à 14H30, le Comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE		X		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT		X		Pouvoir donné à M. François BONNEAU
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD			X	
M. Jonathan MUÑOZ			X	
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN			X	
M. François ELIE	X			
M. Alain THOMAS			X	
M. Bernard DUPONT		X		M. Bernard MAUZÉ, suppléant
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Jean-Louis MARSAUD		X		M. Patrice DOMINICI, suppléant
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD	X			
M. Dominique de CASTELBAJAC	X			
M. Didier BERTRAND		X		M. Christian CROIZARD, suppléant
M. Gérard SORTON		X		Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI

Quatorze délégués étant présents ou représentés, représentant trente-quatre droits de vote sur quarante-huit (70,8 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que la mise en œuvre opérationnelle du programme d'aménagement numérique très haut débit génère un accroissement temporaire d'activité sur le premier semestre de l'année 2020 notamment s'agissant de la gestion des conventions d'immeuble et de façade pour le déploiement de la partie terminale du réseau ;

Considérant que pour satisfaire ces besoins, il est précisé qu'un personnel est mis à disposition du Syndicat via une agence d'intérim depuis le 11 décembre 2019 et qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi non permanent sur la base de l'article 3 I.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le tableau ci-après présente les caractéristiques de l'emploi dont la création est soumise à votre approbation :

Intitulé du poste	Catégorie	Grade	Prise de fonction	Durée temps de travail	Missions
Agent de gestion administrative	C	Adjoint administratif	Mars 2020	Temps complet	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi, instruction et mise en forme des dossiers administratifs, - Exécution, suivi et contrôle des procédures et décisions administratives, - Réalisation de travaux bureautiques, - Relations partenariales internes et externes, - Gestion du courriers et applications associées (Maileva, Chrono), - Recherche documentaire, diffusion d'informations, classement et archivage.

L'emploi peut être pourvu par un agent contractuel pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris suite à un accroissement temporaire d'activité.

DECIDE :

- **de créer un (1) poste d'agent de gestion administrative sur la base des éléments d'information visés dans le présent rapport ;**
- **d'inscrire au budget 2020 la dépense correspondante ;**
- **d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe ;**
- **d'autoriser le Président de Charente Numérique à procéder à toutes les formalités afférentes.**

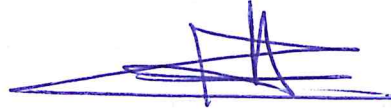
Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE (pouvoir donné à M. jacques CHABOT)	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT (pouvoir donné à M. François BONNEAU)	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD				X
M. Jonathan MUÑOZ				X
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN				X
M. François ELIE	X			
M. Alain THOMAS				X
M. Bernard MAUZÉ Suppléant de M. Bernard DUPONT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Patrice DOMINICI Suppléant de M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD	X			
M. Dominique de CASTELBAJAC	X			
M. Christian CROIZARD Suppléant de M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON (pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI)	X			

Messieurs Xavier BONNEFONT, Mathieu HAZOUARD, Jonathan MUÑOZ, Jean-Michel BOLVIN et Alain THOMAS sont absents, non-représentés.

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



Jacques CHABOT

Comité syndical du 15 janvier 2020

Année 2020 : tableau des emplois permanents

Emplois permanents	Grade (s) correspondant(s)	Catégories	Effectifs pourvus	Temps de travail
Directeur de Charente Numérique	Ingénieur en Chef (à compter du 1 ^{er} juillet 2019 jusqu'au 30 mai 2020)	A+	1	Temps complet
Directeur de Charente Numérique (en remplacement du poste actuel)	Ingénieur en Chef (à compter du 13 janvier 2020 jusqu'au 12 janvier 2023)	A+	1	Temps complet
Chef de projet	Ingénieur ou Attaché	A	0	Temps complet
Référent technique et système d'information géographique (SIG)	Adjoint technique	C	1	Temps complet
Contrôleur de travaux	Agent de maîtrise	C	1	Temps complet

Année 2020 : tableau des emplois non-permanents

Emplois non permanents	Grade (s) correspondant(s)	Catégories	Effectifs pourvus	Temps de travail
Assistant contrôleur des travaux (CAE - PEC)	-	-	1	Temps complet
Agent de gestion administrative (accroissement temporaire d'activité)	Adjoint administratif	C	0	Temps complet

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le



ID : 016-200070639-20200115-V3_2020_04_CS-DE